



Demande de l' employeur justificatif suite absence controle cpam

Par **vallouz63**, le **27/08/2009** à **00:35**

Bonjour,

je vous expose le souci, je viens de recevoir un courrier de l'employeur qui me demande de lui envoyer dans les plus brefs délais un justificatif pour mon absence suite au passage d'un controleur de la sécurité sociale.

je suis en arrêt depuis bientôt un mois pour (insomnies, troubles d'adaptations, angoisses, etc) mon médecin n'a pas précisé les heures libres. et le jour ou le controleur est passé j'étais couché ! j'ai entendu sonner mais je ne me suis pas levé. je n'ai rien trouver dans ma boîte aux lettres m'informant du passage de ce controleur.

comment puis je prouver ma bonne foi et dire que je dormais car vu que le médecin me prescrit antidépresseur et anxiolytique et que je ne dors pas la nuit ces méicaments m'endorment dans la journée.

merci pour vos conseils.

Par **Berni F**, le **27/08/2009** à **09:12**

Bonjour,

voici un élément de réponse :

http://rfconseil.grouperf.com/article/0175/ms/rfconsms0175_2108553.html

Par **vallouz63**, le **27/08/2009** à **11:09**

bonjour Berni F et merci de prendre la peine de me répondre.

J'ai déjà pu trouver ces informations sur le net mais je ne trouve rien qui me dit que faire dans le cas ou je me trouvais a mon domicile, que le controleur n'a pas daigné monter frapper chez moi ou laisser un avis de passage.

bonne journée a vous

Par **Visiteur**, le **27/08/2009** à **18:58**

bonsoir,

si le contrôleur n'a rien laissé dans la boite aux lettres, c'est c'est certainement un coup de bluff de votre patron.

car en cas d'absence un contrôleur vous met un avis dans la boîte aux lettres.

téléphonez demain à votre centre sécu.... et expliquez leur la situation.

Par **vallouz63**, le **27/08/2009** à **19:36**

bonsoir carry et merci pour votre réponse.

le souci dans cette histoire est que pour accéder aux boites aux lettres il faut pouvoir accéder a l'entrée ! mais en effet la sécurité sociale normalement doit m'écrire un courrier pour me signaler qu'ils sont passés hors je n'ai rien reçu de leur part.

j'ai appelé le médecin remplaçant car le mien est absent cette semaine et il m'a confirmé cela. il me conseille de voir avec lui a son retour afin que celui ci fasse un courrier confirmant que vu mon traitement et mon état je me reposais. Mais la loi ne m'oblige pas à fournir d'information a mon employeur concernant mon état de santé !!

A moins que mon employeur ai fait appel a une entreprise privée ? cela existe ?

j'avoue ne rien n'y comprendre.

en tout cas je vais aller a la sécurité sociale demain pour me renseigner.

j'espère y voir plus clair.

merci

Par **vallouz63**, le **27/08/2009** à **19:55**

je viens de descendre a ma boite aux lettres et je trouve un courrier reçu par la poste d'une entreprise privée m'indiquant qu'un médecin controleur s'est présenté a mon domicile et que mon absence a été constatée sans préciser ni d'heure, ni de non accès a mon appartement. Il me demande de me rapprocher de mon employeur !!!

voila la réponse a une de mes questions !

reste maintenant a savoir quelle est la valeur juridique de cette entreprise, et pourquoi cette personne en question n'a pas tenté d'accéder a l'entrée d'immeuble ? c'est trop facile !

de plus je n'ai même pas le nom d'un interlocuteur hormis le nom de cette entreprise, pas de signature !!

Qui sont ces médecins controleurs ? dépendent ils de la cpam ? j'en doute !

Par **Visiteur**, le **28/08/2009** à **20:58**

re

<http://www.communique-de-presse-gratuit.com/produits-et-services-aux-entreprises/le-controle-medical-pour-lutter-contre-labsenteisme-abusif/>

de mémoire je sais qu'un employeur peut payer une entreprise privée pour faire des contrôles, à condition qu'il complète le salaire...

mais .. je ne me suis jamais penchée sur le problème et n'ai jamais eu à traiter de tels cas..

avez vous appelé la cpam ?